



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 18 novembre 2013
EJCS – D. 4/7 - mb

Changement de statut de la Maison de quartier Sous-Gare en établissement public et travaux - Ouverture d'un compte d'attente

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Maison de quartier Sous-Gare est située à l'avenue Dapples 50 à Lausanne (parcelle 5176). Le bâtiment, en note 2 à l'inventaire des bâtiments recensés du Canton de Vaud, a été construit par l'architecte Brugger en 1932. Conçu initialement comme maison paroissiale, il fonctionne depuis plusieurs années comme maison de quartier.

La Municipalité souhaite modifier le statut de la maison de quartier en établissement public. En effet, les contraintes légales et réglementaires ne permettent plus une exploitation optimale (horaires restreints, permis de vente d'alcool limités, nombre de manifestations autorisées insuffisant). Toutefois, sans modification d'affectation, la raison d'être d'une telle maison de quartier est remise en cause. Les autres maisons de quartier de la Ville (Chailly, Pontaise et Faverges) ont ou sont en voie d'acquiescer une affectation en établissement public.

En 2010, l'Autorité cantonale a informé le Service communal de la police du commerce qu'elle n'avait pas l'intention de dispenser indéfiniment les maisons de quartier des licences nécessaires pour leur exploitation de manière publique au sens de l'article 2 de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB). De plus, l'Autorité cantonale a demandé le respect de la délivrance de cinq permis temporaires pour la vente d'alcool par année. Le changement d'affectation de la Maison de quartier Sous-Gare en un établissement public implique une mise en conformité des locaux au sens des articles 39 et 44 de la LADB, notamment au niveau des normes AEA1, d'hygiène, des installations de ventilation et de l'isolation phonique.

Le plan des investissements 2014-2017 revu par la Municipalité en septembre 2013 prévoit un montant de 1,5 million de francs en 2017 pour des travaux en vue d'une modification en établissement public de la Maison de quartier Sous-Gare.

Dans sa séance du 13 juin 2013, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 150'000 francs pour évaluer et analyser les travaux nécessaires à ce changement d'affectation. Conformément à la procédure en vigueur, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le vice-syndic :
Olivier Français

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch